



**Congrès SUD départementaux 35**

**22-23 novembre 2012**

***Motion d'actualité :***

**Mineurs Isolés Etrangers**

L'accueil des Mineurs Isolés fait partie des compétences obligatoires du Département dans le cadre de la protection de l'enfance. Les mineurs isolés étrangers ne font pas exception.

Alors qu'une mission spécifique a été créée pour permettre une prise en charge adaptée et respectueuse de ces jeunes, ce service est saturé depuis des mois par un manque de places d'accueil adaptées et par une inadéquation du nombre de personnels pour assurer leur accueil et leur accompagnement : en septembre dernier, 2 éducateurs étaient en charge de 124 mineurs isolés accueillis ; un éducateur étant affecté en renfort pour 24 mineurs isolés « logés » en hôtel. Le Conseil général justifie ce choix dans l'attente d'une gestion des flux migratoires par l'Etat.

SUD est en parfait désaccord sur le raisonnement du conseil général.

Le syndicat SUD Départementaux 35, réuni en congrès, revendique le déblocage en urgence de moyens (places d'accueil et postes d'éducateurs, de psychologue et de secrétariat) pour permettre un accueil digne pour ces enfants tout en garantissant des conditions de travail décentes aux agents de cette mission.